

**ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES  
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS  
D'ENVIRONNEMENT**

# AVIS

## **DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE**

**Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'un PERMIS UNIQUE a été délivré par les fonctionnaires technique et délégué à HT Invest SRL, Les Moussières, LGL 40 à 6840 Neufchâteau pour un bien cadastré Division 5, section C n°210E- 232- 235- 236- 237D- 239F- 239G- 243E- 246P- 246R- 248C- 248/2 et sis Allée du Centre-Ardenne, LGL à 6840 Longlier relatif à :**

**- Construire et exploiter un hall de stockage de bois tropical, une cabine haute tension, placer deux conteneurs vestiaires et deux conteneurs réfectoires et réaliser un bassin tampon hydraulique ;**

**- dont le numéro de dossier est 10004730 ;**

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/275094- Service Urbanisme- à l'administration communale de NEUFCHATEAU chaque jour ouvrable de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sauf le jeudi après-midi ou sur rendez-vous (Service urbanisme – 061/27.50.94) du 25.04.2022 au 16.05.2022.

Tout tiers intéressé peut introduire un recours (3) à l'adresse suivante :

Madame Bénédicte Heindrichs – Directrice Générale SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Namur (Jambes)

Sous peine d'irrecevabilité, le recours est envoyé par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception ou remis contre récépissé dans un délai de vingt jours à dater du 25.04.2022.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens relative à l'environnement.

**Jean-Yves Duthoit**

Directeur Général,

**François Huberty**

Bourgmestre,